RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABL CORPORATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 860 000 euros
Siège social : 4, Carrer de la Dû
66300 LLUPIA
931 369 490 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 18 JUIN 2025

L'an 2025,
Le 18 juin,
A 10h,

Madame Stéphanie ABELLAN, associée Unique et Présidente de la société « ABL CORPORATIONS »,

Après avoir exposé que :

- les filiales de la société « ABL CORPORATIONS », à savoir les sociétés « 9/11 » et « WRITEIGHT » clôturent au 31 décembre. Par suite il serait préférable de différer la date de clôture de la société mère afin de fixer la date de clôture de l'exercice social au 30 juin et de modifier en conséquence les articles 17 et 24 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative des articles 17 et 24 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Stéphanie ABELLAN, Associée Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 11 mois et demi et sera clos le 30 juin 2025.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier les articles 17 et 24 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 17 - ANNEE SOCIALE

"L'année sociale commence le 1er juillet et finit le 30 juin."

S.A.

ARTICLE 24 – PREMIER EXERCICE SOCIAL – JOUISSANCE DE LA PERSONNALITE MORALE – IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES – ENGAGEMENTS DE LA PERIODE DE FORMATION

"La société jouira de la personnalité morale à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps écoulé depuis cette immatriculation jusqu'au 30 juin 2025"

Le reste de l'article demeurera inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ooOoo

De tout ce que dessus, l'Associée Unique et Présidente a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Stéphanie ABELLAN



S.A.